



**DECLARATION
SUR L'IMPLICATION DES ORGANISATIONS
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA MISE EN OEUVRE
DU MAEP AU CONGO**

Les organisations de la société civile ayant pris part au séminaire d'information et de formation sur le '*Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et la société civile*', organisé à Brazzaville, du 18 au 19 mai 2007, à l'initiative du comité de liaison des ONG du Congo (CLONG), en collaboration avec Partenariat Afrique Canada (PAC) et l'Institut sud africain des affaires internationales (SAIIA)

Saluent la volonté politique du gouvernement congolais manifestée à travers son adhésion au MAEP,

Convaincues du fait que le MAEP, en tant que processus participatif, inclusif et transparent contribue au renforcement de la bonne gouvernance;

Fermement décidées à s'engager dans un dialogue citoyen constructif avec le gouvernement et le secteur privé;

Résolument engagées à vulgariser à grande échelle le MAEP;

S'engagent à :

1. renforcer le cadre de dialogue existant entre les Organisations de la société civile intéressées au MAEP;
2. identifier et à intégrer les Organisations de la société civile travaillant dans le cadre des quatre domaines définis par le MAEP,

Demandent au Gouvernement de la République du Congo à :

1. identifier clairement la structure gouvernementale abritant le point focal du MAEP et à le doter des capacités et ressources adéquates;
2. assurer que le point focal ait un mandat exclusif de liaison comme le stipulent les directives du MAEP;
3. mettre à la disposition de la société civile, pour avis, le projet de texte relatif à la mise en place de la 'Commission nationale pour le MAEP' ;
4. partager avec la société civile et le secteur privé, les informations relatives au MAEP;
5. veiller à ce que le tiers (1/3) des membres de la commission nationale soit issus des représentants de la société civile;

6. laisser à la société civile la liberté de choisir ses propres représentants;
7. s'inspirer du succès du cas ghanéen pour assurer à ce que la commission nationale soit présidée par une éminente personnalité;
8. veiller à ce que le plan de consultation et le budget de la commission soient décidés par la commission elle-même, après sa mise en place;
9. faciliter la mise en place d'un secrétariat indépendant et autonome au service de la commission nationale ;

Invitent le secteur privé congolais, à collaborer avec le gouvernement et la société civile pour une meilleure réussite du MAEP.

Appellent le Secrétariat continental du MAEP à

1. prendre les dispositions nécessaires pour permettre le lancement du processus au niveau national ;
2. s'engager avec la société civile congolaise, notamment, en mettant à sa disposition les informations relatives au bon fonctionnement du MAEP.

Fait à Brazzaville, le 19 mai 2007.

Contact

Eugène André OSSETE

CLONG

Brazzaville

clong_ossete@yahoo.fr

Tél.: +242- 551 00 31